



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – MAROC

LISTE DES DOCUMENTS

ECHANGES DES ETUDIANTS

Avertissement :

Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Copie + original en vision.
- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents en Arabe doivent être traduits (par un traducteur certifié) en Italien ou en Français.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CANDIDATS

Formulaire de demande de visa, original

Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3^{ème} page). [\(Télécharger du site web\)](#)

Une photo d'identité

Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et aux normes doit être collée sur le formulaire de demande.

Passeport, original

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.

Passeport, photocopie

Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus.

Réservation du billet aller-retour ou billet ou preuve de la disponibilité de moyens de transport personnels.

Copie de l'accord ou de la convention interuniversitaire et lettre d'attribution de l'échange par l'Université marocaine et acceptation par l'Université italienne.

L'étudiant doit également indiquer la personne responsable du programme d'échange au Maroc et la personne de contact de l'Université en Italie.

Preuve de la disponibilité d'un logement en Italie

Au choix :

- Réservations d'hôtel confirmée
- Titre de propriété ou bail de location d'un logement en Italie
- Confirmation de l'hébergement chez un particulier, mentionnant que l'hôte couvrira les frais du demandeur de visa (modèle de déclaration d'hébergement à télécharger sur le site web), :
 - o Si, R ressortissants Italiens ou d'un Etat membre de l'Union Européenne : un document d'identité du déclarant.
 - o Si, Non ressortissant de l'Union Européenne : un document d'identité du déclarant et le permis de séjour.
- Confirmation de l'hébergement par l'entreprise ou l'organisme qui invite le demandeur de visa, ou
- Preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir les frais d'hébergement.



Si l'échange ne couvre pas entièrement les frais de logement et de restauration, l'étudiant doit démontrer qu'il dispose de ses propres moyens :

- *Prise en charge des frais par l'organisation ou l'organisme invitant le demandeur de visa ou par l'organisation ou l'organisme d'origine de celui-ci,*
- *Prise en charge des frais par un particulier (avec preuve des ressources de l'hôte ou du garant, ou*
- *Relevé d'un compte bancaire au Maroc pour les trois derniers mois, ou*
- *Autre justificatif des ressources financières disponibles durant le séjour (carte de crédit internationale accompagnée de son relevé bancaire, bordereau d'échange de devises).*

Assurance de voyage, original et copie

L'assurance voyage doit :

- *Être valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour ;*
- *Couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum ;*
- *Couvrir toute la durée de votre séjour.*